
4.18. COMPETITIONS DE VOLTIGE EN PLANEUR

Nota préliminaire : Insérer la présente note après l'onglet 4
Inscrire ou modifier sur le sommaire 1.1. en face du repère

1. REGLEMENTATION

Les compétiteurs de voltige se réfèrent :

- aux réglementations établies par le Code Sportif de la Fédération Aéronautique Internationale (FAI) section 6, Téléchargement - <http://www.fai.org/aerobatics>
- aux règles établies par la Commission Internationale de la Voltige Aérienne (CIVA) partie 2, Téléchargement - <http://www.fai.org/aerobatics>
- au catalogue descriptif des figures planeur Aresti Aerocriptographic System (ARESTI) Glider Achat - <http://www.arestisystem.com>

L'organisateur d'une compétition de voltige en planeur se réfère :

- au guide de l'organisateur d'une compétition voltige en planeur
- au cahier des charges pour l'organisation d'une compétition de voltige en planeur.

2. COMPETITIONS FRANCAISES

2.1. Compétitions sélectives

Compétitions sur 3 jours avec 5 épreuves maximum :

Programme 1	Connu
Programme 2	Inconnu 1
Programme 3	Libre
Programme 4	Inconnu 2
Programme 5	Libre-Inconnu

2.2. Compétitions amicales ou de progression

Compétitions sur 3 jours avec 3 épreuves :

Programme 1	Connu
Programme 2	Libre
Programme 3	Inconnu

3. CHAMPIONNATS DE FRANCE

Pour valider un Championnat de France les minimums sont de dix pilotes et de trois d'épreuves.

4..SELECTION DE L'EQUIPE DE FRANCE

- 4.1. Comité de sélection** Il est composé de :
- Président FFVV
 - DTN
 - Le Président de la Commission Voltige
 - L'Entraîneur de l'Equipe de France
 - Le Représentant des Juges

4.2. Critères de sélection de l'Equipe de France

La sélection pour les Equipes de France est ouverte aux pilotes des catégories Advanced et Internationale. Les équipes de France Advanced et Inter seront constituées d'un minimum de 3 pilotes désignées par le Comité de Sélection au vu des notes fédérales 4.5.3., 4.5.3.1., 4.5.3.2. et 4.5.3.3. pour participer aux différents Championnats d'Europe ou du Monde. Les sélectionnés devront participer au Championnat de France de l'année en cours en vue de confirmer leur motivation en tenant compte des critères : respect des règles de sécurité, résultats, sens de l'équipe, respect de la Charte et savoir vivre.

Daniel PERCIAUX
Président Commission Voltige

